

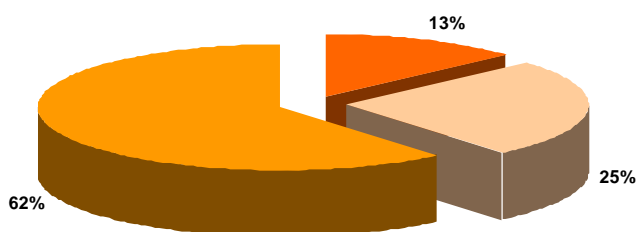


- Benfield Paris a le plaisir de vous présenter les résultats de la cinquième édition de son étude sur le renouvellement des protections Catastrophe Décès Invalidité sur le marché français.
- Notre échantillon représente cette année 89% du marché en termes d'encaissement Décès, Incapacité et Invalidité.
- L'ensemble des données chiffrées a été reconstitué à 100%.

AVANT PROPOS

Répartition des Cédantes de l'échantillon

■ Mutuelles 45 ■ Institutions de Prévoyance ■ Sociétés d'Assurances



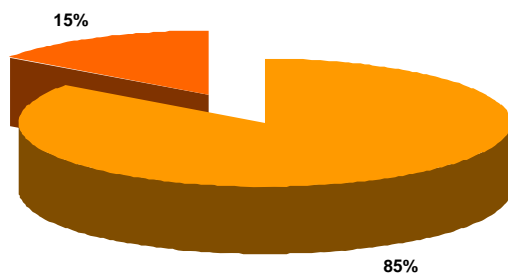
Type d'Entreprise	Nombre de Cédantes ayant répondu au questionnaire
Mutuelles 45	9
Institutions de Prévoyance	17
Sociétés d'Assurances	41
TOTAL	67

Cette année encore, le niveau atteint par notre échantillon le rend très représentatif du marché.

ACHAT DE PROTECTION CATASTROPHE

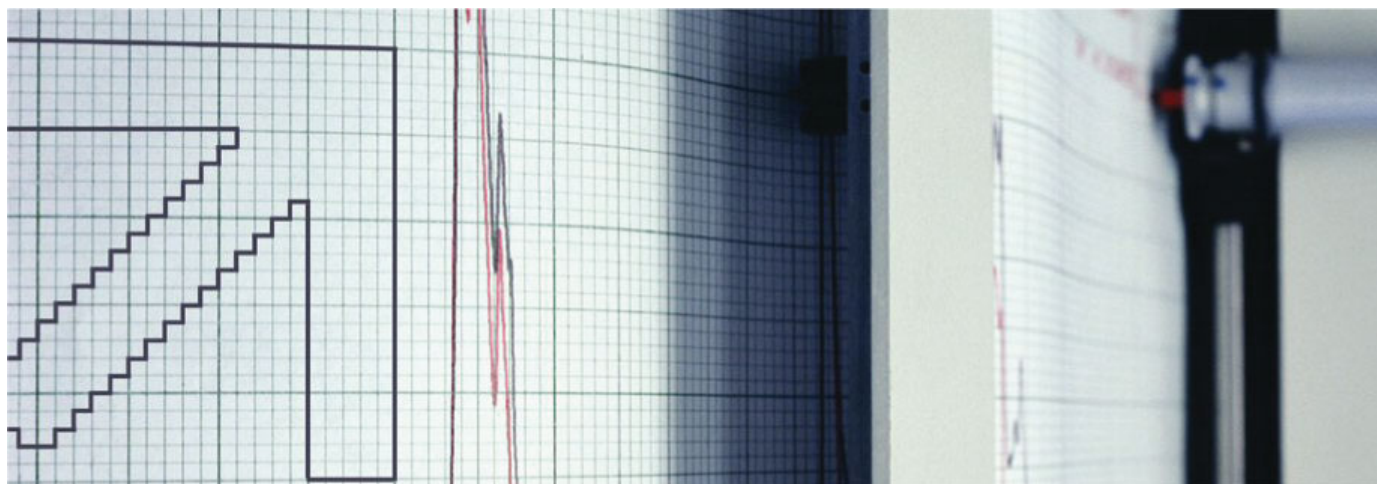
Proportion des Cédantes bénéficiant d'une protection Catastrophe

■ Au moins une protection Catastrophe (XS par Evénement, Adhésion BCAC, Stop Loss,...)
■ Aucune protection Catastrophe



La part des Cédantes sans protection Catastrophe reste significative.

Ces entreprises sont particulièrement vulnérables en cas de survenance d'un Evénement Catastrophe.





Proportion des membres du BCAC protégeant leur rétention au net du BCAC

Couvrent leur rétention au net du BCAC Ne couvrent pas leur rétention au net du BCAC



Le Pool Catastrophe du BCAC couvre l'ensemble de ses membres avec un programme placé sur le marché de la réassurance de EUR 370 Millions XS 30 Millions.

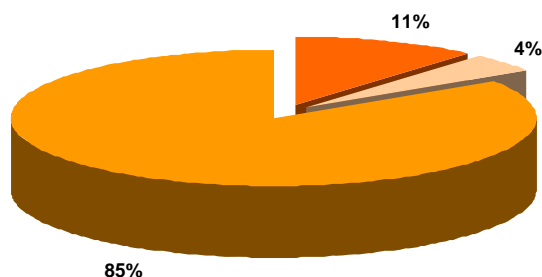
Une grande majorité des membres n'achète pas de couverture complémentaire.

TYPLOGIE DES TRAITES CATASTROPHE NON PROPORTIONNELS

Quasiment 95% des protections Catastrophe non proportionnelles sont des traités en excédent de sinistre par événement.

Nature des risques couverts

Traités couvrant le risque Décès uniquement Traités couvrant le risque Invalidité uniquement
Traités couvrant à la fois les risques Décès et Invalidité



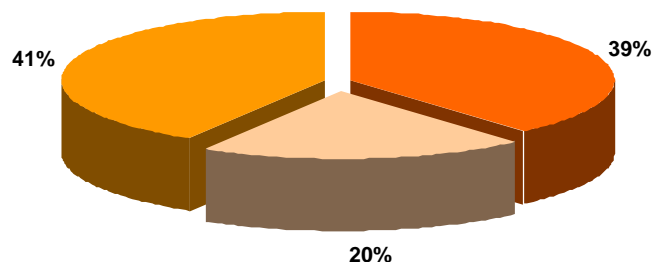
Une très grande majorité des protections Catastrophe non proportionnelles couvrent conjointement les risques Décès et Invalidité.

80% des protections Catastrophe non proportionnelles couvrent des portefeuilles d'affaires collectives.

Les protections couvrant des portefeuilles individuels uniquement concernent soit des Cédantes bénéficiant de la protection du Pool Catastrophe du BCAC pour leur portefeuille d'affaires collectives, soit des Cédantes n'ayant pas ou très peu d'exposition en affaires collectives.

Nature des portefeuilles couverts

Traités couvrant des affaires collectives uniquement
Traités couvrant des affaires individuelles uniquement
Traités couvrant à la fois des affaires collectives et des affaires individuelles

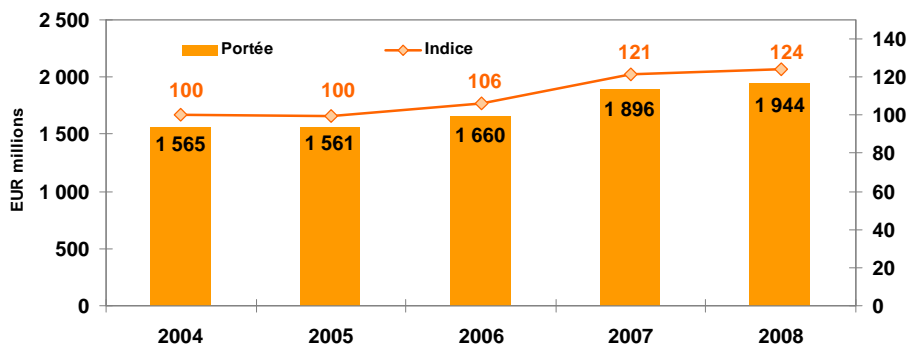


* Dans la suite de cette présentation, nous dénommerons « collectives » les traités couvrant des affaires collectives uniquement, ou des traités couvrant à la fois des affaires collectives et des affaires individuelles.



CAPACITE ACHETEE

Evolution de la portée par Evénement

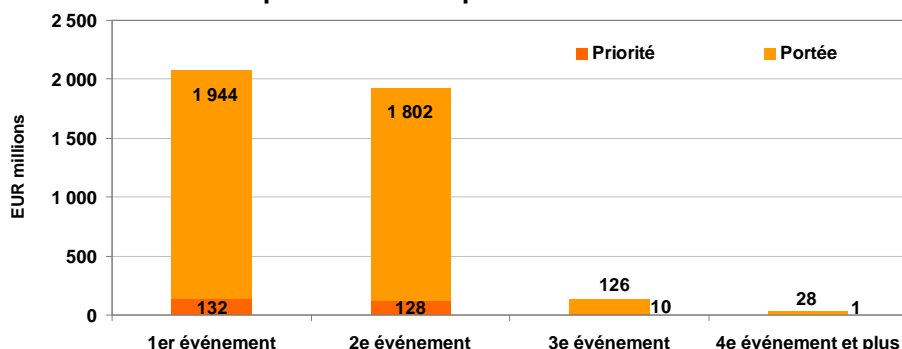


La capacité achetée en excédent de sinistre par événement (base 100% du marché), enregistre une légère progression en 2008, pour atteindre près de EUR 2 Milliards, soit plus de EUR 2,3 Milliards avec le BCAC pour le marché français.

En incluant les reconstitutions, la capacité totale apportée par les réassureurs s'élève en 2008 à EUR 3,9 Milliards (EUR 4,7 Milliards y compris le BCAC).

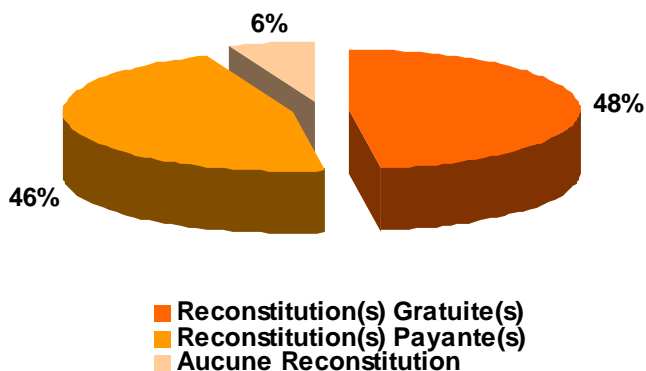
Une protection pour deux événements majeurs constitue la norme sur le marché.

Capacité annuelle par Evénement en 2008



CARACTERISTIQUES DES PROTECTIONS XS PAR EVENEMENT

Reconstitutions de garantie

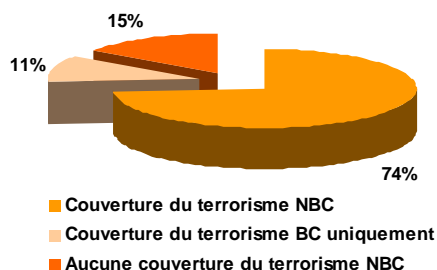


Seules 6% des tranches XS par événement en 2008 (13% en 2007) ne prévoient pas de reconstitution de garantie.

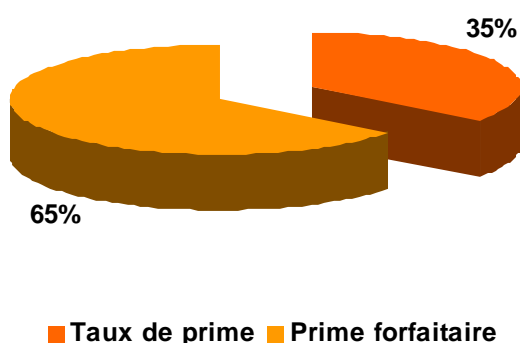


La part des tranches excluant totalement le terrorisme NBC a diminué entre 2007 et 2008, passant de 25% à 15%.

Couverture du terrorisme NBC



Type de prime de réassurance



Les réassureurs acceptent de plus en plus de fixer le prix sur la base d'une prime forfaitaire.

Pour mémoire, seul 35% des tranches en bénéficiaient en 2005.

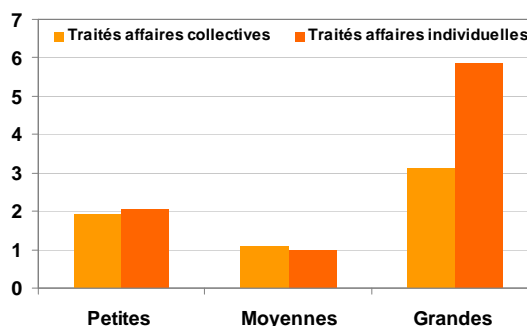
STRUCTURE DES PROTECTIONS XS PAR EVENEMENT

Catégorie de l'entreprise	Assiette de primes protégée	Nombre de tranches de l'échantillon
Petite	Inférieure à EUR 50 Millions	23
Moyenne	Comprise entre EUR 50 et EUR 200 Millions	19
Grande	Supérieure à EUR 200 Millions	23

Rapporté au montant de l'engagement maximum sur une tête, le niveau moyen des priorités se situe à un peu plus de 2 fois l'engagement maximum par tête.

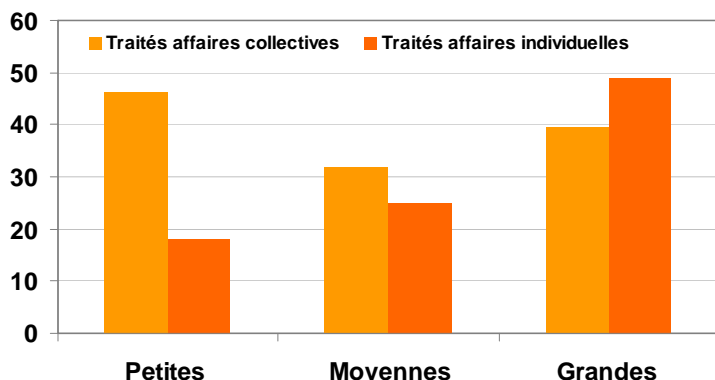
La priorité, exprimée en nombre de têtes, est généralement plus élevée pour les Grandes entreprises.

Priorité des protections, exprimée en nombre de têtes





Plafond des protections, exprimé en nombre de têtes

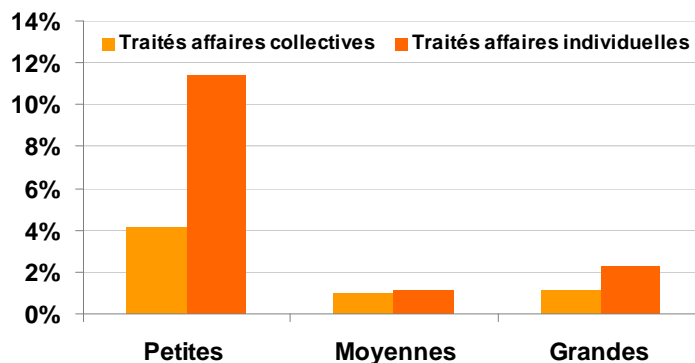


Le plafond des couvertures XS par événement atteint en moyenne 30 fois l'engagement maximum par tête pour les traités affaires individuelles, et 40 fois l'engagement maximum par tête pour les traités affaires collectives.

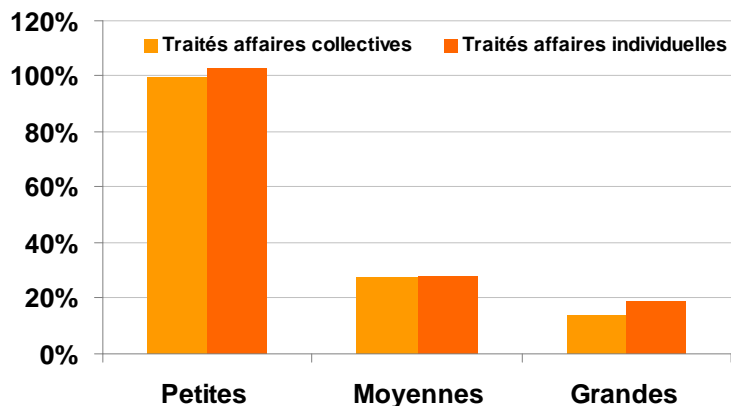
Le niveau moyen des priorités des traités XS par événement, exprimé en % de l'assiette de primes protégée, est stable à 2% pour les traités affaires individuelles et à un peu plus de 1% pour les affaires collectives.

Le niveau élevé de la priorité en % de l'assiette des Petites entreprises s'explique par le fait que la priorité ne peut descendre en deçà d'un montant minimum, notamment au regard de la priorité de leurs protections XS par tête.

Priorité des protections rapportée à l'assiette de primes protégée



Plafond des protections rapporté à l'assiette de primes protégée



Toutes catégories confondues, les Cédantes sont couvertes en moyenne à hauteur de 20% de leur assiette de primes protégée.

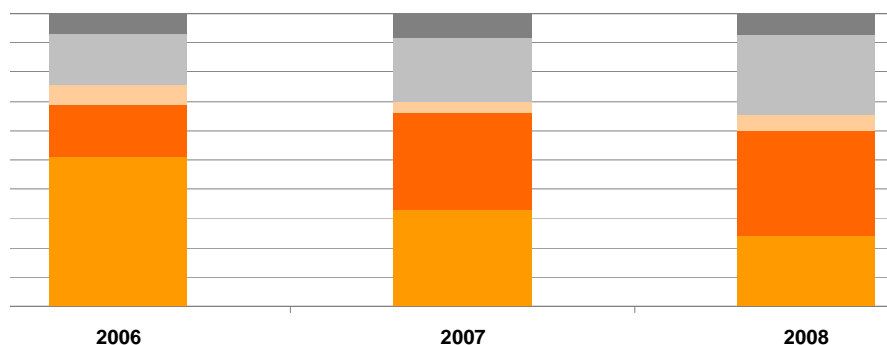
On observe que le niveau de protection, rapporté à l'encaissement protégé, est nettement plus important pour les Petites entreprises.



APERITION DES TRAITES

Nationalité des porteurs de risque (apérition)

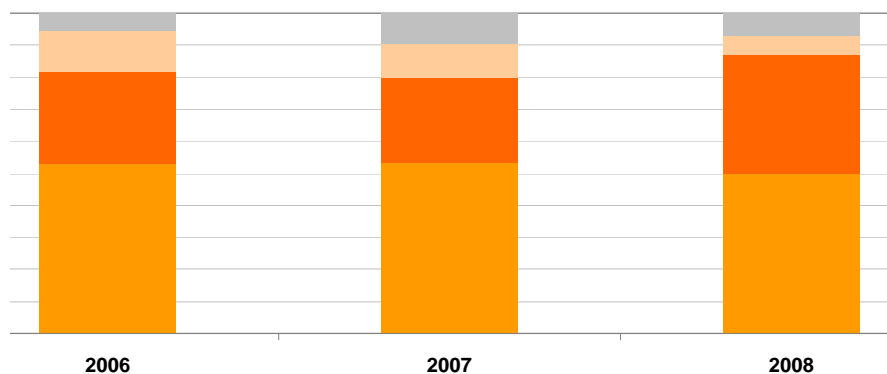
■ Europe hors France ■ France ■ USA ■ Bermudes ■ Non communiqué



On observe depuis 2006 une augmentation des apérations françaises et bermudiennes.

Notations S&P des porteurs de risque (apérition)

■ AA- et plus ■ De A- à A+ ■ Non coté ■ Pas de réponse



La notation des réassureurs Apériteurs est globalement stable, les Apériteurs notés AA- et plus représentant toujours plus de 50% des apérations.

LE PRIX DE LA REASSURANCE

ROL Moyen	2007	2008	Evolution
Affaires Collectives	1,11%	1,04%	-5,7%
Affaires Individuelles	0,98%	0,78%	-20,2%

Notre échantillon se compose cette année de 65 tranches en excédent de sinistre par événement.

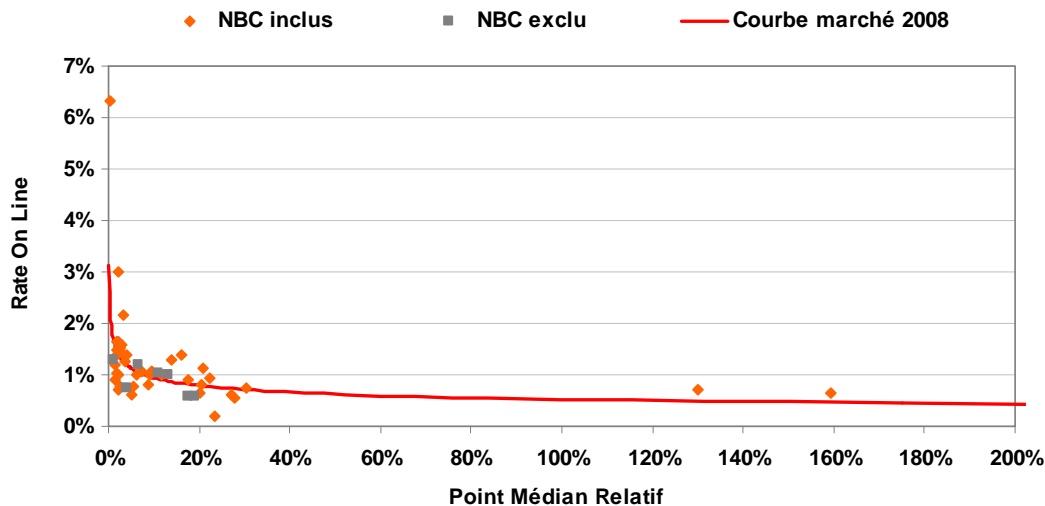
Le prix moyen des protections, mesuré par le Rate On Line (ROL) moyen du marché, à savoir le total des primes de réassurance rapporté au total de la capacité achetée, enregistre :

Une diminution pour les traités couvrant des affaires collectives, le prix moyen se rapprochant d'un ROL de 1,00%.

Une diminution encore plus marquée pour les traités couvrant des affaires individuelles uniquement, le prix moyen s'établissant en dessous d'un ROL de 0,80%. L'ampleur de cette diminution s'explique principalement par la disparition entre 2007 et 2008 de deux protections dont le ROL était plus élevé que la moyenne.



Courbe de prix marché - Traités Affaires Collectives

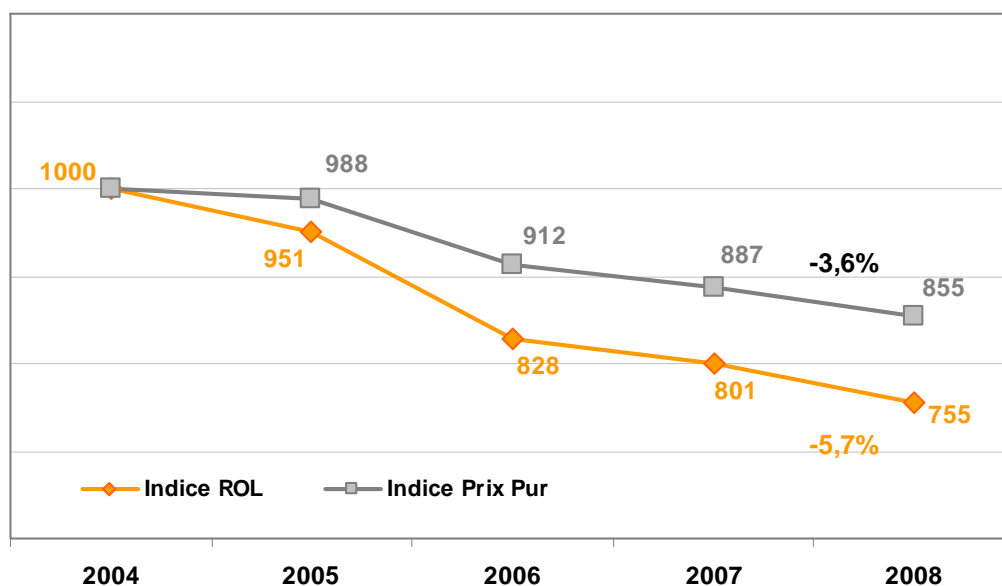


Nous n'observons pas de différence d'ajustement statistique en fonction de la couverture ou non du terrorisme NBC.

L'échantillon des tranches couvrant des affaires individuelles uniquement ne permet pas cette année d'expliquer de façon significative le prix d'une tranche par la seule mesure du Point Médian Relatif.

INDICES DE PRIX PUR

Traités Affaires Collectives

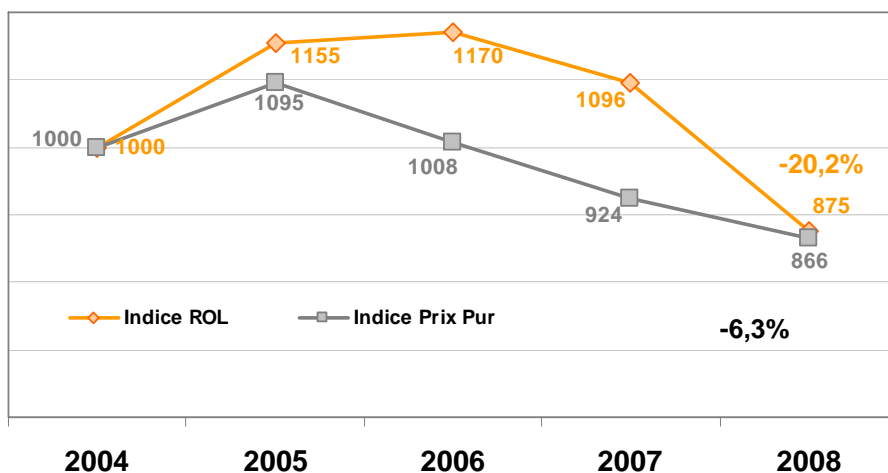


Une fois gommés les effets structurels, la baisse des prix pour les traités couvrant des affaires collectives s'établit à -3,6%.

Le prix des protections Catastrophe a baissé de 15% en 4 ans.



Traités Affaires Individuelles



La baisse de 20,2% du ROL moyen pour les traités affaires individuelles est due principalement à des modifications de programmes.

Une fois gommés les effets structurels, la diminution des prix est moins marquée (-6,3%).

EVENEMENTS MAJEURS DE L'ETAT REGLEMENTAIRE C9

Les Cédantes ayant répondu à notre questionnaire sur cette partie représentent 51% du marché (hors Institutions de Prévoyance) en termes d'encaissement Décès, Incapacité et Invalidité.

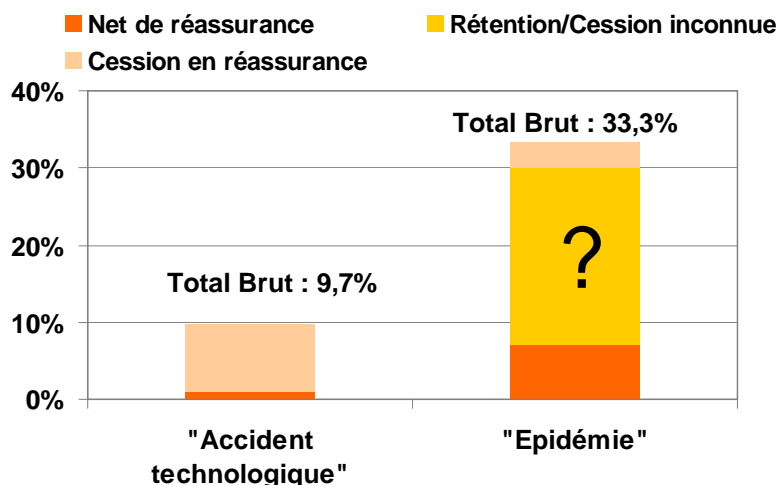
Bien que les Institutions de Prévoyance ne soient pas encore soumises à la déclaration de l'Etat réglementaire C9, deux d'entre elles nous ont communiqué leurs estimations.

Au brut de réassurance, le coût d'un Evénement majeur "Epidémie" est 3,4 fois plus important que celui d'un Evénement majeur "Accident Technologique".

Nous observons par ailleurs que les Cédantes ont des difficultés à estimer leur rétention en cas d'Evénement majeur « Epidémie ».

Quoiqu'il en soit il apparaît qu'elles sont nettement moins protégées face à une Epidémie qu' à un Accident Technologique .

Montant des Evénements majeurs de l'Etat réglementaire C9 en % de l'encaissement Décès, Incapacité et Invalidité



Pour obtenir toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Emmanuel Dubreuil (emmanuel.dubreuil@benfieldgroup.com)

Téléphone +33 1 44 63 13 00

Télécopie +33 1 42 81 45 26

Adresse 11, rue Scribe - 75009 PARIS